

**Direction du Développement durable et de la Proximité
Service de l'Urbanisme**

Affaire suivie par : **Lusia LAMATA / SERVICE DE L'URBANISME**

DIVISION DE PROPRIETE	
Dossier n°	DIV 2022 020
Accordé le	16/05/2023

Arrêté municipal n°23/085/DBA du 16/05/2023

Autorisant la division de la propriété foncière constituée des lots n°1B-109-1010 dans le cadre de la réorganisation foncière des futurs lots 381 à 383 de la section Dumbéa, afin de redéfinir les assiettes foncières des équipements du Centre Aquatique Régional de Dumbéa pour organiser au mieux leurs différentes affectations domaniales, commune de Dumbéa.

Le Maire de la Commune de Dumbéa ;

VU la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie ;

VU le Code des Impôts ;

VU la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n°12/CP du 18 mars 2015 relative à la partie réglementaire du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n° 28-2006/APS du 27 juillet 2006 portant réglementation des lotissements et des divisions dans la Province Sud ;

VU la délibération n°29-2006/APS du 27 juillet 2006 relative aux règles de constructibilité en zones inondables dans la Province Sud ;

VU la délibération n° 105 du 09 août 1968 réglementant le régime et la lutte contre la pollution des eaux en Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n°52-2012/APS du 18 décembre 2012, approuvant la révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la Commune de Dumbéa ;

VU la délibération n°2012/436 du 16 novembre 2012 approuvant le projet de Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de Dumbéa ;

VU l'arrêté municipal n° 22/414/DBA du 05 juillet 2022 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux titulaires d'une délégation ;

VU l'avis favorable de la Calédonienne des Eaux, référencé TEC/BE/AR/03/23 en date du 05 janvier 2023 ;

VU l'avis favorable d'ENERCAL, référencé Dossier DBA2043 en date du 31 janvier 2023;

VU le certificat de dépôt du Service Topographique et Foncier de la Direction de l'Aménagement de l'Équipement et des Moyens de la Province Sud, référencé n° 1336-2023/2-REP/DAEM en date du 21 avril 2023 ;

VU la demande de division de terrain présentée par :

Le Cabinet de géomètre expert Nathalie GARRIDO

Déposée le : 15 décembre 2022

Complétée le : 23 mars 2023

Pour un terrain appartenant à : la Ville de DUMBEA